



A.P.P.R  
Avenue de la Guimorais  
35400 Saint-Malo  
B.P 10141  
35401 Saint-Malo cedex

# APPR-INFO

**Bulletin trimestriel d'Information  
Des pêcheurs Plaisanciers  
de Rotheneuf : Le Havre, La Varde  
de Saint Coulomb : Le Lupin**

**N° 127 – 1<sup>er</sup> trimestre 2024**



Le "POURQUOI PAS III"

**ACCASTILLAGE - PÊCHE MER ET RIVIÈRE - MOTEUR  
REMORQUE - DÉCLASSÉ - FIN DE SÉRIE**



**Challeng'Marine** Aurélien PETIBON

Z.A. ACTIPOLE 35 - 35540 MINIAC-MORVAN/ST-MALO  
Tél. 02.99.58.50.30 - 09.54.56.36.68 - Fax 02.99.58.50.45  
E-mail : [challengmarine@free.fr](mailto:challengmarine@free.fr) - site : [www.challengmarine.com](http://www.challengmarine.com)  
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 18h30 - Fermé le dimanche et le lundi

Cartes de fidélités

Rédacteurs / Collaborateurs :

A Feillet  
J.P Courcoux  
P. Koch

J.F Gautier  
D Brebel  
M Tirel

Ce bulletin est ouvert à tous les adhérents, aidez-nous à sa rédaction en nous faisant part de vos remarques bonnes ou mauvaises, en nous faisant parvenir des articles sur la pêche ou des informations sur la vie de votre A P P R.

Ce bulletin est tiré dans le local A P P R à 400 exemplaires et a reçu les encouragements de nombreuses associations. Ce bulletin qui a pour but d'assurer la liaison entre les adhérents n'en amène pas moins une aide financière à notre association pour l'aider à vivre.

## LE MOT DU PRESIDENT

Chers adhérents,

pour les personnes n'ayant pu assister au traditionnel pot de fin d'année, je renouvelle en mon nom et au nom du bureau tous nos vœux de bonne et heureuse année et surtout une bonne santé pour vous et vos proches. VIVE 2024

Vous avez reçu vos appels de cotisation pour 2024, les retours sont en cours. Les règlements par internet fonctionnent bien, une soixantaine d'adhérents ont réglé leur cotisation ainsi.

Merci, moins de paperasse pour nos secrétaires, surtout pour Francis.

Comme tout les ans merci de nous fournir votre attestation d'assurance obligatoire dans notre règlement intérieur.

Merci de vérifier vos chaines mères et vos organeaux avant les remises à l'eau.

BONNE NAVIGATION A TOUTES ET A TOUS

Alain Feillet

**Site Web APPR :** <http://appr35.fr/> à consulter sans modération !

**Dates à retenir :** Assemblée générale : **6 juillet 2024** Fête de la mer : **18 août 2024**  
Pot de fin d'année : **7 décembre 2024**

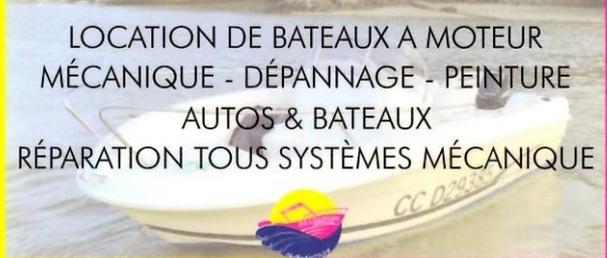
Vos agences vous  
accompagnent dans vos projets.

  
Saint-Malo Bellevue  
38, boulevard de l'Aurore - 35400 Saint-Malo  
Tél. : **02 9981 91 46**

Saint-Malo  
36, boulevard des Talards - 35400 Saint-Malo  
Tél. : **02 9920 21 70**

Saint-Jouan-Des-Guérets  
rue du moulin du domaine - 35430 St Jouan des Guérets  
Tél. : **02 9981 96 33**

LOCATION DE BATEAUX A MOTEUR  
MÉCANIQUE - DÉPANNAGE - PEINTURE  
AUTOS & BATEAUX  
RÉPARATION TOUS SYSTÈMES MÉCANIQUE



**D C LOCATIONS SERVICES**

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS  
DIDIER CHAPET - 06 81 41 07 23  
chapetdidier@gmail.com

**PAPETERIE**  
**CARTOUCHES**

**Bureau Vallée**  
Le discount est dans notre nature

**MOBILIER**  
**HIGH TECH**

PAPETERIE FOURNITURES CLASSEMENT BUREAUTIQUE IMPRESSIONS SERVICES MOBILIER

ZAC de la Madeleine - Avenue de la Flaudais - 35400 SAINT-MALO  
02 99 193 413 - bv.saint-malo@bureau-vallee.fr

## ➤ Obligation d'attacher le coupe-circuit

Une modification de la Division 240 vient de paraître. Elle est applicable immédiatement. La principale modification concerne l'obligation d'attacher le coupe-circuit au barreur (poignet ou jambe) pour les bateaux hors-bord, dès lors que le moteur est allumé. Il n'est pas précisé de différence entre les coques "open" et les navires à timonier.

A bord des navires à moteurs de propulsion hors-bord avec commande à la barre ou en déporté, ainsi qu'à bord des véhicules nautiques à moteurs, lorsque ces navires ou véhicules nautiques à moteur en sont équipés, en application des réglementations nationales ou européennes applicables à leur date de construction, le dispositif filaire d'arrêt d'urgence coupant l'allumage ou les gaz en cas d'éjection du conducteur (coupe-circuit) doit être relié au poignet ou à la jambe de ce dernier, dès lors que le moteur est allumé.

Le coupe-circuit filaire ne doit en aucun cas être modifié (rallongé, déplacé) pour faciliter les mouvements du conducteur sur le navire. Dans toutes les conditions de navigation, tout déplacement du conducteur sur le navire s'effectue après avoir éteint le moteur ou s'être assuré que l'hélice ne peut être engagée. Le présent alinéa s'applique également aux navires équipés de coupe-circuits électroniques.

Un second coupe-circuit filaire doit pouvoir être accessible à bord et son emplacement identifié afin de pouvoir redémarrer le moteur par la/les personnes éventuellement restée(s) sur le navire et pour aller chercher la personne tombée à l'eau

Question : Comment fait-on, quand on est seul à bord, pour amarrer le bateau, remonter sa ligne quand on pêche à la traine etc ... sans enlever la liaison avec le coupe-circuit ?

## ➤ Un peu d'histoire : la station SNSM de Saint-Malo

En 1864, la **Société Centrale de Sauvetage aux Naufragés (SCSN)** sélectionne Saint Malo comme site d'implantation d'une station eu égard à l'importance et à la dangerosité de la zone ainsi qu'à la présence de nombreux « hommes de mer » dans l'arrondissement maritime de Saint Servan.

En juin 1865 est créée la **Société Humaine de Saint Malo et de Saint Servan** (absorbée par la SCSN en 1883) et dotée d'un premier canot de sauvetage à voile et avirons, insubmersible, long de 9,70m, et baptisé ...Saint Malo. Ce canot de 9,78m de long, de construction anglaise déjà utilisé par la RNLI, était opéré par 12 hommes et était basé dans une maison abri, cale de Dinan.

Parallèlement à la SCSN, est créée en 1873 l'association des **Hospitaliers Sauveteurs Bretons (HSB)** qui s'implante sur la Côte d'Emeraude en 1875 et établit 2 postes de sauvetage à Paramé, 1 à Saint Malo et un autre à Saint Servan. La vocation première des HSB est d'assurer la sécurité des bords de côte avec de petites embarcations. Elle s'investira progressivement aussi dans l'enseignement aux marins pêcheurs, dans la formation au secourisme et encouragera l'innovation technique.

A la fin de la seconde guerre mondiale, une grande partie des équipements (navires et abris) des deux associations de secours sont soit détruits, soit fortement endommagés. A Saint Malo, la station des HSB est inutilisable et leur canot sabordé par les allemands lors des combats d'août 1944.

De son côté, la SCSN ne récupère son canot « Pourquoi Pas ? » (lancé en 1939 mais réquisitionné

**les comptoirs de la mer pour tous, tous les jours**

Navigation	Loisirs	Mode	Accastillage
Vente et réparation Bateaux et pneumatiques Bombard	Station service homologuée Radeaux de survie Zodiac et Bombard		
MODE PÊCHE NAUTISME DÉCO LOISIRS CULTURE			
ST MALO I.M. 2 Place Chateaubriand 02 99 20 15 37	ST MALO 3 Av. F. Roosevelt 02 99 56 13 38	ST MALO 22 Quai Trichet 02 99 82 25 87	CANCALE Le Port - La Houle 02 99 89 62 25
			ST CAST Le Port - Valais 02 96 41 88 24
			ST MALO STATION Av. Général Férié 02 99 82 81 93

par l'occupant) qu'en 1948. Pour la petite histoire, lors du lancement de ce navire, il a été établi que le nom de "Pourquoi Pas ?" choisi en mémoire du Commandant Charcot, serait aussi celui des futurs canots malouins, tradition respectée jusqu'à ce jour. Le premier "Pourquoi Pas ?" sert à Saint Servan jusqu'à fin novembre 1956. Il est alors refondu et affecté à la station d'Étel où il coulera en octobre 1958 lors de l'expérimentation d'un radeau de sauvetage par Alain Bombard. En avril 1958, la station reçoit un nouveau canot, le Pourquoi Pas ?, qui sera désarmé en 1991.

1958 marque la renaissance de de la section malouine des HSB. Des vedettes de patrouille sont utilisées pour la surveillance du littoral entre le môle des Noires et la Hoguette et pour la sécurité au large des plages. En 1964, un nouveau type de vedettes spécialement conçues pour le secourisme côtier sont lancées. Ce sera la HSB6 « Henri Dunant », suivie en 1965 par la HSB46 "Henri Durant" et la HSB52 "Rance 1" destinée à la sécurité estivale de la Rance. En 1966, la vedette HSB78 "Rance 2" est mise en place sur la partie amont de la Rance maritime.



La **SNSM** est fondée le 10 décembre 1967, issue de la fusion des HSB et de la SCNC. Saint Malo est la seule ville en France à abriter les deux associations. Un comité est donc créé et les postes sont partagés entre les membres des deux ex-sociétés. Dans les années 80, la station présidée par Albert Boissard, s'installe au port des Bas Sablons. Sa flotte opérationnelle se compose alors du "Pourquoi Pas ?" (lancé en 1958) et successivement de 2 vedettes de type Antarès, la SNS80 "Martine Charcot" puis la SNS218 "Martine Charcot2".

En 1991, un nouveau canot de 17,60m, le SNS072 "Pourquoi Pas ?" est affecté à la station. En 2001, venant de la station de Calais, le commandant Patrick Le Rouillé est nommé à la tête de la station avec une nouvelle équipe et quelques anciens. Son charisme et son énergie porteront et développeront la station au fil des 22 années de sa présidence. Sa disparition en février 2023 laissera ses équipiers désarmés.

Le nouveau canot de sauvetage de Saint Malo, le SNS005, "Pourquoi Pas III ?", baptisé le 21 octobre 2023, après de nombreuses péripéties est une belle illustration de son héritage.

Pour l'année 2023, la station de Saint Malo a effectué 29 sorties de sauvetage (8 opérations de recherche et de secours aux personnes, 21 opérations d'assistance aux navires), 8 exercices d'hélicoptère, 43 entraînements et a participé à 4 manifestations.

**Pour faire un don aux sauveteurs de la SNSM** <https://don.snsm.org/>

## ➤ Débat public

Un débat public sur l'ensemble des façades maritimes de la France métropolitaine a lieu actuellement. On peut assister à des réunions publiques jusqu'au 26 avril. L'objectif est de nous informer, faire remonter nos remarques par rapport à la planification maritime envisagée par le gouvernement (éolien en mer (on peut voir les cartes des projets), métiers de la pêche, protection de l'environnement, ..) <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>.

## ➤ Cours de navigation du 6 mai 2023 animé par Bruno Coquoin

**Objectif : déterminer avec des tracés sur la carte marine le cap compas à suivre pour aller du havre de Rotheneuf à Chausey**

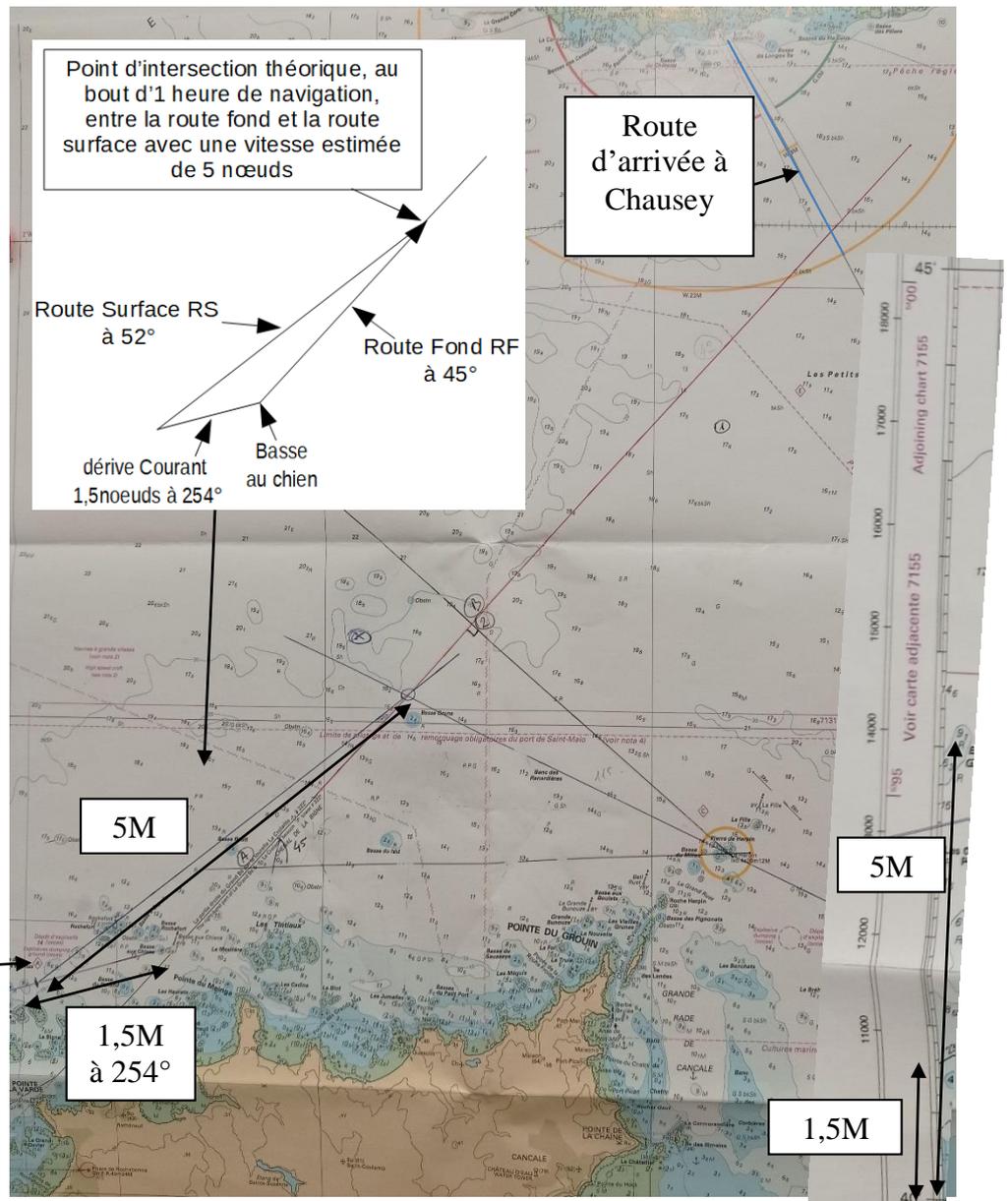
Le cap que l'on souhaite suivre et le cap indiqué par le compas sur le bateau ne sont malheureusement pas identiques. Il faut tenir compte de plusieurs dérives :

- la dérive due aux courants et ils peuvent être particulièrement forts dans notre région,
- la dérive due au vent,
- les erreurs dues au compas et aux masses métalliques sur le bateau qui faussent sa mesure,
- le décalage entre le nord magnétique et le nord géographique.

Bref ça n'est pas simple. Nous allons voir comment procéder.

### Route Fond

On trace la route fond RF souhaitée entre la basse au chien et le croisement de la route d'arrivée à Chausey. La règle CRASS donne  $45^\circ$  par rapport au Nord géographique.



**Dérive Courant :** On estime la dérive courant.

Conditions de départ : départ de la basse au chien à 11h30 le samedi 6 mai 2023.

Coefficient 90 => vives eaux, Pleine Mer PM à 8h24, Basse Mer BM à 15h20 => On part donc à **PM +3H**

Vent sud  $201^\circ 10$  à 15 noeuds

On estime une vitesse de **5 noeuds**

On regarde sur la carte le point référencé le plus proche : A

=> Dérive courant = **1,5 noeuds à  $254^\circ$**

On trace la dérive due au courant à partir de la basse au chien, à savoir la distance correspondant à 1 heure de navigation à 1,5 noeuds soit 1,5M (1,5 mille nautique). Au compas on prend cette distance sur l'échelle de la carte (en bas à droite de l'image) et on la reporte avec la règle CRASS en suivant la direction  $254^\circ$ .

	A	48° 42,5' N 1° 59,4' W	E	48° 48,4' N 1° 47,7' W
-6	241	0,6 0,3	273	1,3 0,7
-5	119	0,4 0,2	264	0,5 0,3
-4	091	1,4 0,7	119	0,7 0,4
-3	076	2,5 1,3	-	-
-2	-	-	-	-
-1	-	-	-	-
0	-	-	-	-
+1	022	0,3 0,2	-	-
+2	307	0,7 0,4	-	-
+3	254	1,5 0,8	-	-
+4	256	1,4 0,7	-	-
+5	250	1,1 0,6	279	2,0 1,0
+6	250	0,7 0,4	274	1,5 0,8

### Route Surface :

Ensuite on trace la route surface RS pour retrouver la route fond au bout d'1 heure soit 5 miles nautiques. On mesure au compas la distance de 5 miles nautiques sur l'échelle de la carte et on reporte cette distance à l'intersection avec la route fond. Ce qui donne **RS = 52°**

### Dérive vent :

La Dérive vent der n'est pas connue. Ce jour-là on a un vent de Sud. On estime cette dérive nulle pour l'instant, on la trouvera au bout d'une heure.

Le cap vrai CV = Route Surface **RS** + dérive vent **der** donc ici **CV = RS**

### Cap compas :

Le cap compas CC = **CV - W**

avec **W = D + d**

D : Déclinaison = différence angulaire entre nord géographique et nord magnétique. En 2023 **D = 0°**

d : déviaton = erreur du compas selon l'allure du bateau.

Dans l'idéal, pour déterminer la déviaton du compas du bateau il faut la mesurer suivant plusieurs directions connues (alignements) et remplir un tableau par exemple comme celui-ci :

Erreur du compas	2°W	1°W	0°	1°E	2°E
0°			0		
45°		x			
90°				x	
...					x
315°	x				

Nous sommes au 52° donc proche de 45° => on prend **d=1°W** => Il faudra régler notre route avec le compas qui indique **CC = 51°**

Une fois parti, il va falloir vérifier qu'on suit bien la route souhaitée. Plusieurs méthodes existent :

• 1<sup>ère</sup> méthode, avec un compas de relèvement et 3 amers. Au bout d'1 heure de navigation, on mesure notre position. On relève les 3 angles. On trace 3 traits. Nous sommes à l'intersection des 3 traits. Ne pas oublier d'enlever le W du compas de relèvement (même méthode qu'avec le compas de route).

Si on constate un écart avec la position attendue, cela peut être dû soit à de mauvais calculs mais plus sûrement, car on a été précis ☺, à la dérive vent.

• 2<sup>ème</sup> méthode, avec un sextant : On note avec le compas de relèvement l'angle que fait le bateau avec le phare du herpin. Le Herpin est identifié sur la carte avec ISO 4s 20m 12M, ce qui signifie feu isophase (même temps éteint qu'allumé) toutes les 4s, hauteur du Phare 20m, visible à 12 miles nautiques. On vise avec le sextant le phare et on règle le vernier pour que la 2<sup>ème</sup> image du phare soit alignée verticalement à la 1<sup>ère</sup>. On note l'angle en minutes  $\alpha$  lu sur le vernier. Nous sommes à  $1852 \cdot 20 / \alpha$  mètres du phare. On trace cette distance sur la droite entre nous et le Herpin. Nous sommes au point d'intersection. Méthode si pas trop de houle.

• 3<sup>ème</sup> méthode, mesure du gisement à 45° et à 90° : Quand on est à 45° du Herpin on note l'heure t1, idem quand on est à 90° du Herpin t2. La distance d que nous venons de parcourir est égale à la distance au phare du Herpin (triangle isocèle) comme  $d = v \cdot t = 5 \cdot (t2 - t1)$ . On a donc la distance au Herpin quand on est à 90° de celui-ci. On trace cette distance sur la droite entre nous et le Herpin et on a notre position.

Si nous ne sommes pas sur la route de fond RF au bout d'une heure. Nous retraçons la nouvelle RF. Et répétons les calculs précédents avec le point repère le plus proche c'est-à-dire le E.

Sans Frotter Sans Traces



**HIREL WASH**

Lavage Auto 35120 HIREL



Emmanuel ARBONA  
Courtier en Assurances

Conseil en risques d'Entreprises, membre du groupe CADRE  
6, Chaussée du Sillon - B.P. 167 - 35408 SAINT-MALO Cedex  
Tél. 02 99 20 00 50 - Port. 06 08 82 48 85 - Fax 02 99 20 00 51  
Email : emmanuel.arbona@arbona-assurances.com



En résumé, pour trouver le **cap compas à suivre** :

**Calcul du cap compas :  $CC + W = CV$**

**$CV + der = RS$**   
(VS)

**$RS + courant = RF$**   
(VF)

CC = cap compas fixe du bateau

W = variation = D + d

D = déclinaison = angle entre nord géographique et Nord magnétique

d = déviation = erreur du compas

CV = cap vrai : angle entre le nord géographique et l'axe du bateau.

der = dérive due au vent

RS = route surface

Courant = dérive due au courant

VS = vitesse surface, mesurée avec le loch

RF = route fond

VF = vitesse fond , visualisée par une distance sur la carte divisée par le temps pour la parcourir

**Calcul de relèvement :  $ZC + D + d = ZV$**

ZC = relèvement lu au compas de relèvement

D = déclinaison

d = déviation du compas de relèvement

ZV = relèvement vrai, celui qui sera porté sur la carte

Gt + CC = ZC    Gt + CV = ZV

Gt = gisement = angle formé par l'axe du bateau avec l'amer visé

Travers Bâbord ZC = -90+ CC    travers Tribord ZC = 90+CC

Autrement on utilise le routeur GPS



## ➤ **Cale de carénage des Bas Sablons**

L'accès à la cale est désormais gratuit.

Pour le nettoyeur haute pression il faut une carte à retirer au bureau du port, tarif : 6€ par quart d'heure

## ➤ **Grandes marées en 2024**

- Du samedi 10 février au mardi 13 février 2024 – coefficient 110
- Du dimanche 10 mars au jeudi 14 mars 2024 – coefficient 116
- Du lundi 8 avril au jeudi 11 avril 2024 – coefficient 113
- Du mardi 4 au jeudi 9 mai 2024 (ascension) – coefficient 101
- Du mardi 20 août au vendredi 23 août 2024 – coefficient 108
- Du mardi 17 septembre au samedi 21 septembre 2024 – coefficient 115
- Du mercredi 16 octobre au dimanche 20 octobre 2024 – coefficient 112
- Du vendredi 15 au dimanche 17 novembre 2024 – coefficient 102

**En conclusion : Attention la mer monte !**



## Ste ALUNOX – Patrick RICHEUX

Construction Navale Alu

TOUTES CONSTRUCTIONS DE L'OPTIMIST AU CATA DE 20 M.

REPARATIONS DIVERSES : Hélices alu, Embase Hors Bord

FABRICATION INOX : Balcon, réservoir, etc.

Atelier : Rue des Brégeons

Z.I. Sud – 35400 SAINT MALO

Tél. / Fax : 02 99 19 67 87

Portable : 06 88 67 58 11

### ➤ Règlementation pour les Annexes

Définition : une annexe, quelles que soient sa longueur et la puissance de son moteur de propulsion, est une embarcation utilisée à des fins de servitude à partir d'un navire porteur. Elle peut effectuer une navigation n'excédant pas 300 mètres d'un abri, le navire porteur étant considéré comme un abri.

#### • Annexe non immatriculée

Dans la plupart des cas, les annexes n'ont pas une immatriculation propre puisqu'elles sont rattachées à un navire porteur. Il y a cependant quelques règles à respecter :

- Elle doit porter le **numéro d'immatriculation du navire porteur**, précédé des trois lettres AXE comme ceci : AXE 00-000000. L'identification de l'annexe doit être clair et le texte faire minimum 4 cm de haut et chaque caractère mesuré 1,5 cm de large. L'épaisseur du trait des caractères est d'au moins 0,5 cm.
  - Elle ne peut **plus être utilisée à moins de 300 m d'un abri** ou du navire porteur considéré comme un abri.
  - Si elle est utilisée **à moins de 300 m des côtes**, aucun matériel de sécurité n'est requis
  - Si elle est utilisée **à plus de 300 m des côtes**, mais **à moins de 300 m d'un abri** ou de son navire porteur, elle doit abriter un équipement individuel de flottabilité et un moyen de repérage lumineux
- En cas d'utilisation d'une annexe seule (sans son navire porteur), il faudra l'immatriculer en tant que navire de plaisance.

#### • Annexe immatriculée

Une annexe immatriculée est dissociée de son navire porteur. Dans ce cas de figure, elle devient alors un **navire de plaisance indépendant** et nécessite du **matériel de sécurité**, à adapter en fonction de son programme de navigation : basique, côtière, hauturière, dès lors qu'elle s'éloigne à plus de 300 m d'un abri, puisqu'elle y est autorisée.

Pour la vente, les démarches administratives sont facilitées puisqu'elle sera déjà immatriculée.

Pour être immatriculée, l'annexe doit répondre aux caractéristiques suivantes :



**EIRL Ludmila POZDEEVA**

Agent général d'assurance exclusif  
AXA Prévoyance & Patrimoine  
Démarcheur financier d'AXA France pour l'Epargne Salariale



35400 St. Malo  
ludmila.pozdejeva.a2p@axa.fr

P + 33 (0)6 08 25 94 83  
N° Orias : 23 002 670

orias.fr - AC-PR Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 pl. de Budapest, CS 92459 - 75436 Paris cedex 09



Magasin ouvert 7/7

Producteur d'huîtres  
Expédition en ligne  
Plateaux de fruits de mer  
Épicerie marine - Vins

37 Quai Kennedy - La Houle - 35260 Cancale  
Tél. 02 99 89 62 66 - viviersdelahoule@orange.fr  
[www.les-huitres-de-cancale.fr](http://www.les-huitres-de-cancale.fr)



# Un projet d'achat ou de vente ? Venez nous rencontrer !



Agence Giboire - 3 rue Porcon, à Saint-Malo

02 99 20 20 10 - [contact.intramuros@giboire.com](mailto:contact.intramuros@giboire.com)

- Une longueur supérieure à 2,50 m (ce qui ne veut pas dire qu'une annexe de cette taille doit obligatoirement être immatriculée)
- Appartenir à la catégorie des VNM (Véhicule Nautique à Moteur) comme les scooters des mers, les motos des mers, les Jet-Skis...
- Une longueur inférieure à 2,50 m, mais une puissance moteur supérieure à 4,5 kW (permis plaisance obligatoire).

Ces types d'embarcations doivent être accompagnés de leur déclaration écrite de conformité (DEC) notamment en cas de vente/achat. Ce document atteste de la conformité du produit aux exigences essentielles de sécurité, et vous sera demandé lors de la procédure d'immatriculation.

Source : <https://www.bateaux.com/article/28681/does-immatriculer-annexe-de-bateau>

Chloé Torterat Publié le 20-07-2022

## ➤ Règlementation pêche au bar et au lieu en 2024

	Au-dessous du 48 <sup>ème</sup> parallèle	Au-dessus du 48 <sup>ème</sup> parallèle
Bar	<b>1 bar par jour et par pêcheur</b> toute l'année	<b>2 bars par jour et par pêcheur sauf en février et mars</b> (aussi pour les professionnels) où le « catch and release » est autorisé
lieu	<b>2 lieux jaunes par jour et par pêcheur</b> , sauf entre le 1er janvier et le 1er mai	Pas de limitation



Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

**komilfo**  
Votre conseiller stores et fermetures  
**Yves Cardin**  
Za de la Chesnais  
SAINT JOUAN DES GUERETS  
02.99.19.20.19

PERGOLAS - STORES - FENÊTRES - PORTES - VOLETS - PORTAILS [komilfo.fr](http://komilfo.fr)

**DINARD ST MALO**  
*Nautisme*

- VENTE DE BATEAUX, MOTEURS ET REMORQUES NEUFS & OCCASIONS
- HIVERNAGE INTERIEUR & EXTERIEUR
- ENTRETIEN MOTEUR / REPARATION BATEAUX
- ACCASTILLAGE / ELECTRONIQUE
- LOCATION DE BATEAUX

JEANNEAU  
HIGHFIELD  
GQS  
FOURNAISE INNOT  
ZODIAC  
SUZUKI  
HONDA  
YAMAHA

GRUPE Rouxel MARINE

15 rue de la Ville Biails La Richardais 0299164792

**Permanence le premier Samedi  
de chaque mois de 14h30 à 17h  
dans le local A P P R Avenue de  
la Guimorais - Rotheneuf**

**Sudokus**

	4		2	5			7	
		6	3					
1	7							4
			5		3	8	6	
8				4				2
	9	1	6		8			
7							1	6
					7	3		
	3			6	2		4	

		8				2	9	7
	1		9			6		
9		5						
5			4		9			
2		1	8		3	5		4
			2		5			8
						3		2
		6			1		4	
3	7	9				8		

**Solutions numéro précédent :**

4	2	7	3	8	9	1	6	5
6	9	1	5	2	4	8	3	7
3	5	8	1	7	6	4	9	2
8	1	4	9	5	2	6	7	3
9	7	6	8	1	3	5	2	4
2	3	5	6	4	7	9	8	1
5	4	3	7	9	8	2	1	6
1	6	9	2	3	5	7	4	8
7	8	2	4	6	1	3	5	9

8	3	6	4	5	9	7	2	1
9	5	7	2	1	6	8	3	4
1	4	2	3	8	7	6	9	5
2	7	8	5	6	3	4	1	9
5	6	9	1	2	4	3	7	8
4	1	3	9	7	8	5	6	2
7	9	5	8	3	1	2	4	6
3	8	1	6	4	2	9	5	7
6	2	4	7	9	5	1	8	3



Une équipe confirmée à votre service !



*Boulangier - Pâtissier  
Chocolatier  
Pain cuit au feu de bois*

**HR**

*Magali & Henrik  
Robino*

*15, Place du Canada  
Rothéneuf / Saint-Malo*

**02 99 56 00 91**



**JEHANNE**  
CHARPENTES & SOLUTIONS BOIS

16 Rue des blés d'or  
ZA ACTIPOLE  
35 540 MINIAC-MORVAN  
Tél. : 02 99 58 06 44  
jehanne@jehannecharpente.fr  
www.jehannecharpente.fr

- Charpentes
- Maisons ossature bois
- Isolation par l'extérieur
- Menuiseries - Bardages
- Terrasses - Clôtures

# Le Benetin

Restaurant  
4, chemin des rochers sculptés  
35400 Saint-Malo

Tél. 02 99 56 97 64  
Fax 02.99.40.86.94

## ANNONCES GRATUITES DES ADHERENTS A. P. P. R.

### A VENDRE :

- A saisir Jeanneau Flirt Quillard 6m00, moteur HB 5cv Jonhson, voiles, coque et intérieur refaits par professionnel en 2000, comportement exceptionnel voile et pêche, sondeur, radio, prêt à naviguer, visible à Saint Malo, 3500€ à débattre. Tel: 02 23 18 47 81.
  - Retraité ayant le permis mer et des connaissances en voile souhaite participer à des sorties mer en participant au frais. Tel: 06 81 10 20 16
  - Vends ETAP23, année 1983, jeu de voiles complet en bon état GV GSE spi et tourmentin, capote, moteur 8 cv YAM, prix 2000€ à débattre . Visible à la guimorais. Contact 07 62 22 68 45.
  - Vends pêche promenade clearliner L. 4,60, moteur Evinrude 2 tps 50 cv 2012. Tel : 06 37 50 48 90
  - Vends STEPHAN CAVALE dériveur lesté 2 couchettes cerceuil construction bois 1978 L.5,50 M. 1. 2 M. Equipements Grand voile, Foc, petit foc, béquilles , chaise et moteur 5cv mercury. Bateau sur remorque avec certificat immatriculation insubmersible SUNWAY 2012. Bateau /moteur/remorque Visible à Rotheneuf. Prix 4000€ ttc. Tel :06 08 77 74 89.
- 

- Les adhérents APPR bénéficie de la gravure gratuite pour le couteau GLEN, couteau de poche du marin fabriqué en filets de pêche recyclés. (filets provenant des ports bretons). La lame (fabriquée à Thiers, capitale de la coutellerie) est en inox MA5. Commande sur le site [www.le-glenn.com](http://www.le-glenn.com) avec le code partenaire : **APPR**. Soit **29€** au lieu de 35€.
  - Vends Baleinier canot breton 1978 jauge 2,82 tx voiles et génois sur enrouleur. Moteur yamaha 15 CV arbre long plus moteur arbre long 6 CV avec remorque de mise a l'eau prix 4000 € à débattre. contact Tel.02 99 56 71 44.
  - Vends voilier Super Mistral Sport 7m. Prix à débattre. Tel. 06 16 40 01 91
  - Vends canot Frehel 5m15. Prix à débattre. Tel. 06 16 40 01 91.
  - Vends une ancre charrue articulée 12Kgs une ancre plate 8Kgs prix a débattre. Tel : 06 63 97 29 69
  - Vends pêche promenade Kerlouan GV+ lazybag 2021 HB yamaha 8cv. 4000€ Tel 0632297037

### A QUI S'ADRESSER ?

**APPR**  
**Avenue de la Guimorais**  
**35400 Saint-Malo**  
**B.P. 10141**  
**35401 Saint-Malo cedex**

Président : M. FEUILLET Alain  
Tel : 06 63 97 29 69

Imprimé le 15 février  
2024

*La crêpe autrement*

**BREIZH Café**  
7, Quai Thomas  
35260 CANCALE  
tél. 02 99 89 61 76

6, rue de l'Orme  
35400 SAINT-MALO  
tél. 02 99 56 96 08

109, rue Vieille du Temple  
75003 PARIS  
tél. 01 42 72 13 77

**Bertrand LARCHER**

www.breizhcafe.com  
contact@breizhcafe.fr

*Cuisine Japonaise... et d'ici*

**La Table BREIZH Café**  
7 Quai Thomas  
situé au 1<sup>er</sup> étage  
35260 Cancale  
tél. 02 99 89 56 46  
www.breizhcafe.com

**Raphaël-Fumio KUDAKA**

Vue exceptionnelle  
sur la baie  
du Mont St-Michel

Imprimé sur papier recyclé

- Vends filet droit neuf 50 mètres 50€ Tel : 0663972969
- Vends Albatros 5m année 1977 moteur inbord yanmar 8cv avec chariot de mise à l'eau entièrement inox prix 2500€ à débattre contact 06 70 75 15 13.
- Vends : Cap Breton, Jeanneau, 4.50m. Moteur Tohatsu 4 t, 9.8. Voiles, remorque de mise à l'eau. 4000 € à débattre. Tel : 06 24 96 04 76
- Vends remorque PAM pour petit zodiac ou annexe. Longueur 4 M largeur 2,5 m Essieu ALKO neuf 750 kg (facture 275 EUR) jantes et pneus 4.80 x 8 neufs. Rampe de feux neuve. Treuil manuel. Valeur 500/600 EUR. Visible à Cancale 06.11.97.91.84
- L'APPR vous propose des chaines de mouillage d'occasion en bon état pour le Havre et le Lupin (anciennes chaines de bouées d'attente) gratuites !
- Francois Griveau propose ses services hivernage, veille portuaire, navigation, conciergerie, plongeur pour votre bateau et son mouillage. Tel : 06 71 34 46 34. terreetservices.com
- Vends Clearliner 5.95m Moteur HB Honda 50cv entretenu par professionnel + HB secours 6cv suzuki. Livré avec ber. Annexe gonflable + HB 2.5cv Visible St Coulomb Prix 5000€ Tel: 0645446453



## Les bons tuyaux

L'APPR se tient à votre disposition pour vous orienter vers : Les transports de bateaux, l'achat de matériel de pêche, les travaux de réparations, l'achat de vos grondins pour casiers. Quai du val : le mareyeur Corsaire adhérent APPR consent un rabais aux adhérents de l'APPR.

### LOCATION

- **Solution de stockage pour votre bateau et votre matériel :**  
En plein centre de Saint-Malo Boulevard Gambetta, la Société **CONTIENT PLUS** propose la location de containers maritimes de 6 mètres x 2,5 mètres. (15m<sup>2</sup>, 34 m<sup>3</sup>). Vous avez accès à cette zone sécurisée 24/24 h. et 7 jours sur 7. Idéal pour hiverner votre matériel près de chez vous et en toute sécurité. **Contact** : 02 99 82 87 87 ou 06 62 42 88 18.

**L'APPR demande aux annonceurs de bien vouloir nous faire part des transactions réalisées.**

**Si vous avez des idées d'articles pour le petit journal, vous pouvez contacter Jean-Paul Courcoux 0632297037 ou [jean-paul.courcoux@orange.fr](mailto:jean-paul.courcoux@orange.fr)**

**ARTISAN PEINTRE**

**Didier LAMY**

Décoration de l'habitat

Peinture - Tapisserie - Revêtement de sol  
Ravalement - démoussage

Tél. 02 99 56 48 64

